

DÉLIBÉRATION

OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT

L'an deux mille vingt-quatre, **le treize février**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **05/02/2024**.

Présents : **Patrick PIN, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Sandrine MAROC, Gilbert CIAMPI, Francis BONORA, Antoine DUPLA, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents : **Barbara GANGI**

Absents ayant donné procuration : **Audrey CICCARIELLO à Gabriel SCHANG, Claudia CUORDIFEDE à Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2024-001

Monsieur le Maire expose que, par délibération n° 2020-10 du 27 mai 2020, le Conseil Municipal avait décidé de créer cinq postes d'adjoints.

Suite au décès de Mme Sylvie FANEGO, deuxième adjointe au Maire, et conformément à l'article L2122-1 du C.G.C.T, son poste d'adjointe n'avait pas été remplacé par délibération n°2022-054 du 4 octobre 2022.

Suite au décès de M. Jean-Robert DAGORN, premier adjoint au Maire, son poste d'adjoint devient vacant.

Considérant que, le nombre minimum fixé par l'article L2122-1 du C.G.C.T est respecté, le Conseil Municipal peut décider, lorsqu'un poste d'adjoint devient vacant, de ne pas le remplacer.

Par respect dû à sa personne et en mémoire de l'engagement de Jean-Robert pour la cause municipale depuis sa première élection en 1995, Monsieur le Maire propose de ne pas le remplacer et par conséquent de supprimer un poste d'adjoint.

**Sur Proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

DÉCIDE de porter le nombre d'Adjoints à trois et que les adjoints d'un rang inférieur remontent d'un rang.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 13/02/2024.**

**Le Maire,
Patrick PIN.**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN.**